

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **8 Octobre 2018**  
Date de Publication et d’Affichage : **18 Octobre 2018**

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 12 Octobre 2018 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

**Sous la Présidence de :** Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

**Membres en fonction (14) présents :** Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*  
MM. Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Eric HECKEL, Charles SALING, Claude WINDSTEIN,  
Mme Noëlle MICHAELY, M. Didier TOUSSAINT *Conseillers Municipaux*

**Membres absents excusés :** M. Alfred KLEIN, Mme Isabelle WILHELMY-RNOULD, MM. Philippe VELTEN, Jean-Claude BARTH

**Membre absent non excusé :** -

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations) :** 1 (Philippe VELTEN à Claude WINDSTEIN)

**Secrétaire de séance :** M. Eric HECKEL



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation

- 1. Approbation du Rapport de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées**
- 2. Budget Général de l’Exercice 2018 : virements de crédits**
- 3. Aménagement d’une rampe P.M.R. devant la Mairie dans le cadre de la mise en œuvre de l’Agenda d’Accessibilité Programmée**
- 4. Projet de travaux d’aménagement au niveau du complexe Mairie-Ancienne Perception**
- 5. Remboursement de frais (RAJOUT)**
- 6. Cession d’occasion d’une ancienne lame de déneigement (RAJOUT)**
- 7. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. *Projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. pour les agents de la Collectivité*
  - B. *Manifestation « Courir pour des Valeurs » - cross interservices le Dimanche 14 Octobre 2018 à LA PETITE-PIERRE*
  - C. *Cérémonie du 11 Novembre 2018*
  - D. *Conseil Municipal des enfants : constitution d’un groupe de travail (Commune, acteurs locaux, Ecoles)*
  - E. *Devis pour la réalisation de travaux de dévégétalisation sur les Remparts du château*
  - F. *Nomination d’un nouveau Sous-Préfet pour l’arrondissement de Saverne*
  - G. *Conseil Municipal des enfants*
  - H. *Projet de création d’un poste d’Adjoint Technique à temps partiel et d’un poste de coordination-communication*

\* \* \*

#### ❖ **Désignation d’un Secrétaire de séance**

Conformément à l’Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de nommer **M. Eric HECKEL** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

## ❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du **Vendredi 14 Septembre 2018** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## ❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation**

### **A. Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance :**

#### **Tous les Mardis :**

- Permanences et réunions Maire-Adjoints
- Réunions d'avancement des travaux de restructuration du Château
- Point hebdomadaire avec les agents techniques, la coordinatrice d'équipes et le Maire
- Rencontres diverses avec des Administrés

#### **Samedi 15 septembre 2018**

Rencontre avec Mme Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, pour évoquer l'avenir de l'Alsace

#### **Dimanche 16 septembre**

Journée du Patrimoine

#### **Mercredi 26 Septembre**

Commission voirie et éclairage public (AAZ, RS)

#### **Jeudi 27 Septembre**

Réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées C.L.E.C.T. (AAZ)

#### **Mardi 2 octobre**

Réunion Avec la communauté de Communes de HLPP, l'ATIP 67 et le Conseil Départemental du Bas-Rhin concernant la traverse de La Petite-Pierre (réunion avec les hôteliers-restaurateurs à intervenir prochainement) NHW

#### **Mercredi 3 octobre**

- Visite Ministérielle de M. Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire (visite de la réserve de Chasse de La Petite-Pierre, conservation des spécificités en matière de chasse par les départements d'Alsace – Moselle, constat concernant les dégâts de cervidés) NHW
- Comité de Pilotage concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (AAZ, RS, MV)

#### **Jeudi 5 octobre**

Rencontre avec la Communauté de Communes HLPP, les représentants de l'Office de Tourisme Intercommunal (Jean Adam, Jean-Claude Berron et Julie Huss) à la demande du Maire pour évoquer le positionnement de La Petite-Pierre sur plan du développement économique (NHW)

#### **Samedi 6 octobre**

Tenue de la 4e Journée Citoyenne (remerciements aux participants)

#### **Jeudi 11 octobre**

Réunions de la Commission de sécurité des Etablissements Recevant du Public concernant l'organisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Commune

#### **Vendredi 12 octobre**

Réunion concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec les différentes personnes publiques associées à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre (Maire, AAZ)

#### **Samedi 13 Octobre**

80<sup>ème</sup> Anniversaire de Mme Agnès TOUSSAINT (AAZ, RS)

#### **Samedi 13 et dimanche 14 octobre**

Portes ouvertes des Artisans du secteur

#### **Dimanche 14 octobre**

Tenue d'un cross interservices « Courir pour des valeurs » organisé par le SDIS 67 en partenariat avec d'autres organismes publics (parcours course, visite guidée, etc.) NHW

### Informations diverses

- Point de situation concernant le personnel communal (Formations en cours avec des retours positifs, réflexion autour de l'engagement d'un agent à mi-temps de coordination-animation, renouvellement d'une demande de mise en disponibilité, absences en cours ou à venir, divers) Personnel communal en cours : retours positifs
- Projet de réfection du logement sous les combles de l'école primaire (étude des possibilités d'aides du Conseil Départemental 67 par NHW) pour l'accueil de services civiques européens

- Notification à la Commune de la décision de Fermeture définitive de la Trésorerie de La Petite-Pierre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019

## **B. Décisions du Maire prises par délégation :**

Les élus prennent connaissance de plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux biens suivants :

- Bien situé en section AB, N° 48 (11 Rue des Bergers), d'une superficie de 4a54ca, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, grevé de droits réels ou personnels (usufruit),
- Bien situé en section AD, N° 55 (30 route d'Ingwiller), d'une superficie totale de 7a44ca, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, d'une surface habitable de 31 m<sup>2</sup> (chalet avec abri de jardin, achevé depuis plus de 4 ans, à usage d'habitation, non grevé de droits réels ou personnels,
- Bien situé en section AH, N° 56 (18 Rue du Château), d'une superficie de 158 m<sup>2</sup>, bâti sur terrain propre, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels,

soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme) et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire sage du droit de préemption.

\* \* \*

*Avant de passer à l'Ordre du Jour, Mme le Maire propose aux élus de rajouter deux points supplémentaires non prévus initialement :*

- *un remboursement de frais liés à l'achat de vêtements de travail et préalablement avancés pour le compte de la Commune,*
- *la cession d'occasion d'une ancienne lame de déneigement.*

*Les élus décident d'accepter l'inscription de ces points supplémentaires à l'Ordre du Jour de la séance.*

**ADOPTÉ.**

\* \* \*

## **1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Mme le Maire expose aux élus que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 27 Septembre 2018, afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la Communauté de Communes, des compétences suivantes :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- la contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- la gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il est rappelé que le mécanisme d'attribution de compensations aux Communes mis en place a pour but de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources lors de chaque transfert de compétence des communes membres à la Communauté de Communes, ou inversement lors d'une restitution d'une compétence de l'E.P.C.I. à ses Communes membres.

Concernant l'évaluation des charges transférées :

Les dépenses de FONCTIONNEMENT sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux (lors de l'exercice précédent le transfert de compétences, ou, d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices qui précédent ce transfert).

Le coût de dépenses liées à des EQUIPEMENTS concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé intégrant :

- Le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement  
ou
- Son coût de renouvellement.

Il comprend également les charges financières et les dépenses d'entretien.

La CLECT dispose d'un délai de 9 mois à compter de la date du transfert de compétence pour élaborer et transmettre aux Communes le rapport évaluant le coût net des charges transférées, et ce dernier doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du C.G.C.T.

\*

Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, prend ensuite la parole afin d'exposer plus en détail aux élus le principe de l'évaluation des charges dans le cadre du transfert des différentes compétences à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Un rappel est notamment fait concernant le financement des compétences AVANT la fusion des deux communautés de Communes (Pays de Hanau et Pays de La Petite-Pierre).

La nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la voirie d'intérêt communautaire s'étend également depuis le 1er Janvier 2018 à l'aménagement, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage public sur l'ensemble du territoire communautaire.

Compte tenu des différences de prise en charge financière des travaux de voirie et d'éclairage public dans les deux anciennes Communautés de Communes avant leur fusion la CLECT décide que le calcul des charges transférées :

- Se base sur les programmes de travaux à venir et donc sur des programmes pluriannuels de transferts de charges à venir,
- Ne porte que sur les dépenses réalisées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et pour des travaux pour lesquels une mise en concurrence a été lancée après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La solidarité concernant les charges transférées s'effectue à travers un mécanisme de détermination des attributions de compensation, avec la prise en compte du Potentiel Financier par habitant comparé au Potentiel Financier par Habitant Moyen de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes.

\*

Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 27 septembre 2018,

**Considérant** les différents scénarios proposés pour la révision et l'estimation d'un nouveau montant de l'attribution de compensation, mais également la problématique financière engendrée par l'application des mécanismes de calcul des transferts de charges,

**Après en avoir discuté et délibéré,**

**DECIDE :**

- d'émettre un avis défavorable à l'adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 27 septembre 2018, et portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert le 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes des compétences « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », « Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » et « Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations (GEMAPI) », au regard notamment des incidences financières liées aux compétences VOIRIE et ECLAIRAGE PUBLIC,

- d'alerter la Communauté de Communes sur les conséquences financières pour certaines Communes des nouveaux choix proposés qui risquent de rendre impossible le financement de certains investissements,
- de charger le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	1	0	10	1

Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## **2. BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 : virements de crédits**

Mme la première Adjointe Anne ADOLFF-ZIMMERMANN indique à l'assemblée qu'il conviendrait de procéder à un certain nombre d'ajustements de crédits sur certains articles budgétaires, en raison de l'apparition de dépenses sur des postes dont ne disposant pas de prévisions budgétaires suffisantes.

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**VU** le budget de la Commune de LA PETITE-PIERRE établi pour l'Exercice 2018,

### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE - Exercice 2018**

<b>Section de fonctionnement</b>			
Chap.	Article	Intitulé	Montant modification en €
011	D-60628	Fournitures non stockées	+ 1.000,00
011	D-60631	Fournitures d'entretien	+ 500,00
011	D-60632	Petit Equipement	+ 3.500,00
011	D-60636	Vêtements de travail	+1.000,00
011	D-6068	Autres mat. Fournitures	+ 2.000,00
011	D-615228	Autres bâtiments	+ 500,00
011	D-61524	Entretien bois-forêts	-11.000,00
011	D-6227	Frais acte, contentieux	+ 1.000,00
011	D-6237	Publications	- 6.000,00
011	D-6257	Réceptions	+ 2.500,00
011	D-6282	Frais de gardiennage	+ 5.000,00

<b>Section d'Investissement</b>			
Chap.	Article	Intitulé	Montant modification en €
21	D-2183	Achat matériel de bureau - informatique	+ 2.000,00
21	D-2117	Achat Terrains boisés	- 2.000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser les mouvements de crédits ci-dessus, et charge Mme le Maire d'effectuer les modifications nécessaires sur le Budget Général et de transmettre la présente décision au Comptable Public de la Collectivité.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## **3. AMENAGEMENT D'UNE RAMPE P.M.R. DEVANT LA MAIRIE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES E.R.P.**

Il est rappelé aux élus que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmée pour lequel une demande de prorogation de dépôt de dossier a été accordée, la mise en accessibilité du bâtiment Mairie – Ancienne Perception figure en première position dans la liste des installations devant être mises en conformité.

Afin de respecter les échéances prévues du fait de ce report, mais aussi en vue d'un lancement prochain des travaux, plusieurs offres ont été sollicitées pour la confection d'une rampe d'accès PMR à l'entrée des locaux de la Mairie incluant :

- La création et l'aménagement d'un accès P.M.R.,
- La réalisation d'un garde-corps,
- Des prestations de mise en conformité de l'escalier extérieur (marquage de l'escalier avec bande d'éveil à la vigilance, mise en place de contre marches contrastées et nez de marche anti-dérapant...).

Le coût total prévisionnel du projet (hors honoraires de maîtrise d'œuvre) est arrêté à **17.084,18 € H.T. (20.501,02 € T.T.C.)**.

Pour mémoire, les honoraires de maîtrise d'œuvre sont évalués à 4.500,- € HT (5.400,- € TTC).

Après avoir pris connaissance du dossier de travaux préalablement établi par M. Pascal THOMAS, Architecte D.P.L.G. de La Petite-Pierre, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'offre de l'entreprise RAUSCHER, s'établissant à **14.316,- € H.T.**,
- de valider le devis de la société MULTITECH Partner (1 Rue de la Truite à 67000 Strasbourg), d'un montant de **1.588,18 € H.T.** pour la réalisation de prestations de mise en conformité des marches d'escalier,
- de valider l'offre de la société HB METTALLERIE (6 rue de Weyer à 67320 Drulingen), d'un montant de **1.180,- € H.T.**, pour la réalisation-fourniture d'une main courante et d'un garde-corps avec mise en peinture,
- de charger le Maire de solliciter les aides financières dont pourrait bénéficier la Commune au titre de la réalisation de ces travaux d'accessibilité (D.E.T.R. et/ou D.S.I.L.) -mise aux normes et sécurisation des équipements publics- et à déposer une demande de subvention auprès des services de la Sous-Préfecture de Saverne,
- de charger le Maire de procéder au dépôt d'une Déclaration Préalable de travaux auprès du service instructeur en d'urbanisme,
- d'adopter le Plan de Financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Accessibilité P.M.R. de la Mairie**  
**COÛT DES TRAVAUX € H.T. (hors honoraires M.OE.) : 17.084,18 € H.T.**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Création Accès P.M.R., fourniture-pose main courante, travaux de mise en conformité escalier			<b>AIDES PUBLIQUES (1):</b>		
			- Union européenne		
			- ÉTAT : dotation soutien à l'investissement public	6 833.67 €	40%
			ÉTAT DETR :		
			ÉTAT autre (préciser) :		
			Région		
			Département		
			Groupement de communes		
			Commune		
			Établissements publics		
			Aides publiques indirectes		
			Autres		
			Sous-total aides publiques :	6 833.67 €	
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	10 250.51 €	
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	10 250.51 €	
<b>TOTAL DÉPENSES TRAVAUX</b>	<b>17 084.18 €</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>17 084.18 €</b>	
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	5 400.00 €		F.C.T.V.A. prévisionnel 16,40%	3 688.30 €	16,40%
<b>TOTAL TRAVAUX et HONORAIRES</b>	<b>22 484.18 €</b>				
<b>TOTAL PROJET en € T.T.C.</b>	<b>26 981.02 €</b>				
A CHARGE DE LA COMMUNE	16 459.04 €				

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>10</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.**  
**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### 4. PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DU COMPLEXE MAIRIE – ANCIENNE PERCEPTION

Dans le cadre des prochains projets d'investissements envisagés, Mme le Maire indique que suite à une première étude en lien avec les services du SYCOPARC, M. Pascal THOMAS, Architecte, a été sollicité en vue de l'établissement d'une esquisse d'ensemble portant sur l'aménagement de la cour arrière du complexe MAIRIE – ANCIENNE PERCEPTION.

En raison de la nécessité d'intégrer un certain nombre de travaux dans ce projet global, et pour des raisons de cohérence, une esquisse plus détaillée a été établie tenant compte du renouvellement indispensable de certains équipements.

L'estimation du projet d'aménagement s'établit comme suit :

- A.** Aménagement de la Cour des Païens selon les prescriptions ABF liées à l'environnement et au site (Gros Œuvre : prolongement de mur, canalisations, démolition, rejointoiement grès, découpe d'une ouverture dans mur en moellons, revêtement extérieur, pergola et équipements signalétiques) :  
**62.000,- € H.T.**
- B.** Réalisation de travaux de renouvellement de zinguerie sur bâtiment :  
**8.548,63 € H.T.**
- C.** Travaux de menuiserie bois (porte de service arrière, fenêtre au niveau des combles, réfection de porte d'entrée, porte intérieure d'accès à la cour, porte isolée option) :  
**5.920,- € H.T.**
- D.** Fourniture et pose de menuiseries extérieures (3 châssis de fenêtre, 2 portes) :  
**2.886 ,60 € H.T.**
- E.** Honoraires pour maîtrise d'œuvre complète :  
**7.000,- € H.T.**

Il est précisé que l'estimation du coût des travaux est pour partie basée sur les devis établis par plusieurs entreprises suite à une consultation pour les catégories de travaux envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe du projet d'aménagement sur une base estimative s'établissant à **86.354,63 € H.T. (103.625,56 € T.T.C.)**, tous corps d'état confondus,
- De demander au maître d'œuvre d'affiner encore si nécessaire le chiffrage du projet,
- De recourir le moment venu à une procédure adaptée,
- Que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'Exercice 2019,
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. et/ou D.S.I.L ainsi qu'auprès de la Région Grand Est (*soutien aux investissements des communes rurales / amélioration du cadre de vie par des aménagements paysagers et de plein-air*), et d'adopter le plan financement prévisionnel suivant :

#### MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET (incluant les honoraires de Maîtrise d'œuvre) : 86.354,63 € H.T.

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Aménagement de la Cour des Paëns à l'arrière du complexe MAIRIE, au 18-22 Rue Principale			<b>AIDES PUBLIQUES (1):</b>		
			– Union européenne		
			– ÉTAT : dotation soutien à l'investissement public	34 541.85 €	40%
<b>TRAVAUX</b>			ÉTAT DETR :		
Travaux d'aménagement Cour	62 000.00 €		ÉTAT autre ( <i>préciser</i> ) :		
Travaux de couverture-zinguerie	8 548.63 €		Région	25 906.39 €	30%
Travaux de menuiserie bois	5 920.00 €		Département		
Travaux de menuiserie extérieure	2 886.00 €		Groupement de communes		
			Commune		
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre	7 000.00 €		Établissements publics		
			Aides publiques indirectes		
			Autres		
			Sous-total aides publiques :	<b>60 448.24 €</b>	
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	25 906.39 €	
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	25 906.39 €	
<b>TOTAL DÉPENSES en € HT</b>	<b>86 354.63 €</b>		<b>TOTAL RESSOURCES en € HT</b>	<b>86 354.63 €</b>	
<b>TOTAL PROJET en € T.T.C.</b>	<b>103 625.56 €</b>		<i>F.C.T.V.A. prévisionnel 16,404%</i>	16 998.74 €	16.404%
<b>A CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>43 177.15 €</b>				

- De charger Mme le Maire de procéder au dépôt d'une nouvelle déclaration préalable de travaux pour ce projet auprès des services en charge de l'urbanisme.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 5. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les élus sont informés qu'en raison de l'achat de chaussures de sécurité destinées au Service Technique, il est nécessaire de procéder au remboursement des frais liés à cet achat et ayant été exceptionnellement avancés par le responsable du Service Technique.

Après avoir pris connaissance des justificatifs de paiement (tickets N° 18545 pour 35,- € et N° 18544 pour 200,- €) du 3 Octobre 2018 établis par l'entreprise LEMAITRE SECURITE SAS située 17 Rue de Bitschhoffen à 67350 LA WALCK, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de la somme globale de **235,- € T.T.C.** à M. **Jean-Marc SEEWALD**, responsable technique de la Commune.

Le remboursement en question sera pris en charge sur le budget général 2018 de la Commune.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 6. CESSION D'OCCASION D'UNE ANCIENNE LAME DE DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la cession à prix d'occasion d'une ancienne lame de déneigement dont la Commune n'a plus l'utilité à M. Philippe VELTEN. Le prix de vente de la lame est fixé à **150,- €**.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 12 Octobre 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 7. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. pour les agents de la Collectivité**
- Manifestation « Courir pour des Valeurs » - cross interservices le Dimanche 14 Octobre 2018 à LA PETITE-PIERRE**
- Cérémonie du 11 Novembre 2018**
- Conseil Municipal des enfants : constitution d'un groupe de travail** (Commune, acteurs locaux, Ecoles)
- Devis pour la réalisation de travaux de dévégétalisation sur les Remparts du château**  
En raison du développement important de la végétation libre depuis 3 à 5 années, les élus sont favorables à la réalisation de l'intégralité des travaux proposés par la société VERTICAL dans son devis du 10 Octobre 2018, à savoir :
  - Partie Nord : 2.580,- € H.T.
  - Partie Sud : 4.450,- € H.T.
  - Intervention avec enlèvement des ligneux et débroussaillage en finition sur la partie intérieure des Remparts (au niveau de la citerne à l'intérieur du bastion en fer à cheval).
 Le montant de l'intervention globale s'élève à 8.050,- € H.T. (9.660,- € T.T.C.)
- Nomination d'un nouveau Sous-Préfet pour l'Arrondissement de Saverne**  
(M. Joël Dubreuil)



**G. Conseil Municipal des enfants** (constitution d'un groupe de travail : Maire, Anne Adolff-Zimmermann, Rémy Strub, Eric Heckel, Noëlle Michaely)

**H. Projet de création d'un poste d'Adjoint Technique à temps partiel et d'un poste de coordination-communication**

**Prochains Évènements - Dates à retenir :**

- Dimanche 21 octobre à 17H : Eco-concerts organisés par l'Association PAVI'SON au Village Vacances U.L.V.F. Ambroise Croizat

\* \* \*

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 22H15.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

<b>Nadine HOLDERITH-WEISS</b> <i>Maire</i>		<b>Charles SALING</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</b> <i>1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire</i>		<b>Claude WINDSTEIN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Rémy STRUB</b> <i>2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</i>		<b>Noëlle MICHAELY</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Alfred KLEIN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>	<b>Philippe VELTEN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i> <i>(procuration à claude WINDSTEIN)</i>
<b>Michel VOLKRINGER</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Didier TOUSSAINT</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Emmanuel RENAUD</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Jean-Claude BARTH</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	<b>Vacance de siège</b>	-
<b>Éric HECKEL</b> <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE  
VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 à 20H00 EN MAIRIE**

\*\*\*\*\*MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU \*\*\*\*\*

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 18 Octobre 2018.